

16

RÉPUBLIQUE DU TCHAD



AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECLARATION DE LA DELEGATION TCHADIENNE A L'OCCASION DE
L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE SWAZILAND, LE MARDI 10 MAI
2016

Monsieur le Président,

La délégation tchadienne adresse une cordiale bienvenue à celle du Swaziland et la remercie de la présentation du Rapport national de son pays dans le cadre du 2nd cycle de l'Examen Périodique Universel.

Nous notons que, pour améliorer la situation des droits de l'homme sur son territoire, le Swaziland a mis en place, dans la Constitution en 2005, un cadre institutionnel composé de la Commission des droits de l'homme, de la Commission chargée des élections, du Conseil de l'aménagement du Territoire, des Ministères et Départements gouvernementaux, et de la Société civile.

Nous notons également que, pour mettre en œuvre les recommandations qui lui ont été formulées pendant le premier examen, le Swaziland a ratifié un certain nombre d'instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme ou y a adhéré.

Nous saluons les mesures prises par le gouvernement swazi visant l'interdiction des châtiments corporels, la protection des enfants des violences, la gratuité de l'enseignement primaire pour tous les enfants d'âge scolaire.

Mais beaucoup reste à faire. C'est pourquoi, ma délégation adresse au Swaziland les recommandations suivantes :

- coopérer avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ;
- interdire les mariages précoces et/ou forcés.

Je vous remercie, Monsieur le Président